



Communiqué interne

DESTINATAIRES : Membres du CMDP
Résidents en médecine et infirmières praticiennes spécialisées
Infirmières-chefs de toutes les unités de soins et services
Direction des soins infirmiers
Cogestionnaires clinico-administratifs des programmes
Mme Isabel Roussin-Collin, directrice des programmes
Dr François Aumond, directeur des services professionnels
Mme Mélissa Lagacé, coordonnatrice en nutrition clinique
Nutritionnistes, assistants-technique en pharmacie

EXPÉDITEUR : Julie Racicot, chef du département de pharmacie

DATE : 18 septembre 2015

OBJET : Ordonnance de nutrition parentérale totale (NPT)

Docteurs, Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'un changement important est apporté au contenu en électrolytes ou au débit d'une nutrition parentérale totale (NPT), il est important de procéder rapidement au changement de sac. Malheureusement, les sacs en cours ne sont pas toujours décrochés et les nouveaux solutés ne sont pas toujours utilisés s'il y en avait d'autres en réserve de la veille. Il devient difficile pour le personnel d'évaluer si le soluté de NPT doit être décroché pour mettre le nouveau ou non, puisque c'est rarement précisé par le prescripteur. De plus, les nouveaux solutés sont installés à des moments variables dans la journée et souvent très tard, ce que le prescripteur ignore lorsqu'il analyse les prélèvements. Des erreurs importantes telles que mauvais dosage d'électrolyte, administration d'un soluté expiré ou du mauvais soluté peuvent survenir.

Pour pallier à cette situation, le département de pharmacie a fait plusieurs démarches pour évaluer comment sont gérés les solutés de NPT dans d'autres hôpitaux de la province. Les changements suivants seront apportés **à compter de 8h00 le 21 septembre** dans le but d'améliorer la qualité et la sécurité liées à la prise en charge des usagers sous NPT :

- **La pharmacie traitera les ordonnances de NPT numérisées avant 14h00. Au-delà de ce délai, le traitement de l'ordonnance sera remis au lendemain.** En effet, cette préparation stérile exige beaucoup de manipulations et le soluté de NPT doit être prêt pour 16h00 ;

Si l'ordonnance pour un usager en cours n'est pas rédigée à 13h00, l'infirmière devra contacter le prescripteur pour l'aviser. Si elle n'a toujours pas d'ordonnance après 14h00, elle devra contacter à nouveau le prescripteur pour la conduite à tenir à compter de 17h00 (ex : installer un DW10%).

- Les solutés de NPT seront déposés au monte-charge à 16h00 tous les jours. S'il y a plus d'un soluté nécessaire pour 24 heures, le 2^e soluté sera livré avec la tournée des chariots en soirée et déposé dans le tiroir du bas du chariot de médicaments ;
- Les sacs de NPT ne seront plus conservés au réfrigérateur ;
- À 17h00, l'infirmière de l'usager sous NPT doit décrocher et jeter le soluté en cours et installer le nouveau sac produit le jour même. Une case a été ajoutée à la F.A.D.M. pour faciliter la gestion du travail pour le personnel infirmier ;
- Désormais, les solutés de NPT ne seront plus numérotés, puisqu'une gestion quotidienne est implantée ;
- La section « changement de sac » qui devait être complétée par le prescripteur et la section « balance » qui devait être complétée par l'infirmière ont été retirées du formulaire d'ordonnance NPT car elles sont désormais désuètes ;
- Finalement, la section Venofer^{md} a été légèrement modifiée.

Nous profitons de cet envoi pour vous informer du retour du soluté Clinimix^{md} AA 5% / D25%. Le soluté Clinimix^{md} AA 5% / D20% est encore en rupture d'inventaire. Le formulaire d'ordonnance a été modifié dans ce sens.

Nous souhaitons que cette nouvelle façon de faire minimise le risque d'erreur en favorisant une meilleure gestion de cette médication pour la clientèle hospitalisée et vous remercions pour votre habituelle collaboration.

Julie Racicot, chef du Département de pharmacie



ORDONNANCE NUTRITION PARENTÉRALE TOTALE (NPT)

Allergie : Soya Arachides Oeufs Poissons

L'heure de tombée pour la réception de cette ordonnance à la pharmacie est 14h00. Toute ordonnance reçue au delà de ce délai sera traitée le lendemain seulement.

ORDONNANCE POUR 24 HEURES

Voie : centrale périphérique

Acides aminés (1 à 2 g/kg/j) Dextrose (4 à 8 g/kg/j)	Soluté pré-mélangé à choisir :	<input type="checkbox"/> Ac. aminés 5% (50 g/L) / D5% (50 g/L)	<input type="checkbox"/> Ac. aminés 5% (50 g/L) / D10% (100 g/L)	
		<input type="checkbox"/> Ac. aminés 5% (50 g/L) / D16.6% (166 g/L)	<input type="checkbox"/> Ac. aminés 5% (50 g/L) / D25% (250 g/L)	
		<input type="checkbox"/> Ac. aminés 10% (100 g/L) / D25% (250 g/L) <i>Réserve clientèle particulière (non pré-mélangé), évaluation par nutritionniste requise</i>		
Lipides 20 % 250 ml	ml	ESPACE RÉSERVÉ À LA PHARMACIE		
		Soluté n°	Soluté n°	Soluté n°
Sodium (NaCl) 1 - 3 mmol/kg/jour (70 - 150 mmol/jour)	mmol/j			
Potassium (KCl) 1 - 2 mmol/kg/jour (70 - 150 mmol/jour)	mmol/j			
Phosphore (KH ₂ PO ₄) * 0,2 - 0,5 mmol/kg/jour (15 - 20 mmol/jour)	mmol/j	Apport quotidien peut être ajusté par la pharmacie, car maximum 20 mmol/sac		
Calcium (gluconate) 0,1 - 0,2 mmol/kg/jour	mmol/j	Apport quotidien peut être ajusté par la pharmacie, car maximum 7,2 mmol/sac		
Magnésium (sulfate) 0,1 - 0,2 mmol/kg/jour	mmol/j			
Multivitamines <i>(prudence si insuffisance rénale)</i>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
Oligo-éléments <i>(prudence si insuffisance rénale)</i>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			

DÉBIT : Acides aminés / Dextrose _____ ml/h (minimum 40 ml/h)

Lipides 12 h/24 (250 ml = 20 ml/h)

Pour chaque mmol de phosphore prescrite, on retrouve aussi 1,45 mmol de K⁺.

Le phosphate de K⁺ peut, dans certains cas particuliers, être remplacé sur demande par le phosphate de Na.

Venofe^{md} 100 mg I.V. q 2 sem

À considérer pour usager sous NPT depuis plus de 2 semaines
et à prescrire sur formulaire : Ordonnance médicaments (DT4501) si désiré

Vitamine K 10 mg S.C. le mercredi d'emblée

Si usager n'est pas sous warfarine ou nicoumalone

Si usager stabilisé, validité de l'ordonnance pour _____ jours (3 jours de préférence)

Date :

Année	Mois	Jour
_ _	_	_

Signature du médecin : _____

NUTRITION Besoins protéiques : _____ g/j

Besoins énergétiques : _____ kcal/j

Signature nutritionniste : _____

Téléavertisseur : _____

Télécopié heure :

Heure
_

 :

Initiales : _____